

Tumeurs à déclarer d'après la Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)

(Voir également l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (OEMO) pour la liste officielle des maladies oncologiques soumises à déclaration.)

Tumeurs solides à déclarer	
Tumeurs invasives	<ul style="list-style-type: none"> toutes (carcinomes, sarcomes, mélanomes, gliomes et autres tumeurs du SNC de haut grade, tumeurs neuroendocrines / NETs, tumeurs germinales (seminomes etc.), thymomes, GISTs, paragangliomes, chordomes, rétino/neuro/médullo-blastomes, etc.) exception : <i>carcinomes basocellulaires de la peau (cependant, ceux localisés au niveau de la région ano-génitale et péri-génitale ainsi qu'au vermillon des lèvres sont à déclarer)</i>
Tumeurs in situ (et néoplasies équivalentes)	<ul style="list-style-type: none"> carcinomes in situ, <i>sauf de la peau</i> mélanomes in situ adénomes/polypes du tube digestif en dysplasie de haut grade et lésions bilio-pancréatiques en dysplasie de haut grade néoplasies intra-épithéliales de grade 3 du col utérin, de la vulve et du vagin, de l'anus, du pancréas, des voies biliaires et de la prostate (CIN3/HSIL, VIN3, VAIN3, AIN3, panIN3, BillIN3, PIN3). <i>Les néoplasies intra-épithéliales de grade 2 (CIN2, AIN2, VIN2, VAIN2, panIN2, BillIN2 etc. ne sont pas à déclarer</i> hyperplasie atypique de l'endomètre / EIN néoplasie germinale in situ (NGIS) du testicule néoplasies intra-épithéliales de haut grade / dysplasies/ SIL de haut grade de la cavité buccale, de l'hypopharynx, du larynx, de la trachée et de l'espace parapharyngé dysplasie squameuse modérée et/ou sévère du poumon tumeurs mucineuses appendiculaires de bas et de haut grade (LAMN - HAMN) *
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue	<ul style="list-style-type: none"> toutes, y compris les tumeurs à faible potentiel de malignité ou à potentiel de malignité incertain ou « borderline », p. ex. néoplasme thyroïdien folliculaire non invasif avec des caractéristiques nucléaires papillaires (NIFTP), fibromatose, tumeur solitaire fibreuse, tumeur myofibroblastique inflammatoire, craniopharyngiome etc.
Tumeurs bénignes ou silencieuses	<ul style="list-style-type: none"> tumeurs bénignes du système nerveux central tumeurs bénignes des méninges adénomes de l'hypophyse, sauf micro-adénomes < 10 mm non sécrétants <p>En plus, chez les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> tumeurs bénignes des glandes endocrines

Tumeurs hématologiques à déclarer	
Proliférations et néoplasmes myéloïdes	<ul style="list-style-type: none"> toutes, y compris toute leucémie, toute maladie myéloproliférative et myélodysplasique et les mastocytoses exceptions : <i>hématopoïèse clonale, cytopénies clonales de signification indéterminée</i>
Proliférations lymphoïdes et lymphomes à cellules B, T ou NK	<ul style="list-style-type: none"> toutes, y compris la lymphocytose monoclonale des cellules B, type LLC ou non LLC, toute leucémie et/ou lymphome, y compris les in situ, les néoplasmes plasmocytaires et les maladies des chaînes lourdes exceptions : <i>MGUS, maladie de Castleman</i>
Néoplasmes histiocytaires/à cellules dendritiques	<ul style="list-style-type: none"> toutes, histiocytose à cellules de Langerhans etc.
Néoplasmes des tissus lymphoïdes d'origine stromale	<ul style="list-style-type: none"> sarcome à cellules folliculaires dendritiques sarcome inflammatoire à cellules folliculaires dendritiques EBV-positif tumeur fibroblastique à cellules réticulaires
Anémies aplasiques	Seulement chez les enfants

* Ces tumeurs sont classées en tant que in situ ou invasives selon le niveau de leur infiltration dans la paroi appendiculaire.